

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DASCO 69 - DPVI 468 Subventions (5 000 euros) à deux associations pour des actions politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

**Mmes Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à deux associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Ateliers du Chaudron 31, passage de Ménilmontant (11e) (11108) D01229 dossier n° 2012_01572, pour une action intitulée « Agenda péri et extra scolaire ».

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association l'Esprit du Vent 7, rue du Jourdain (20e) (9521) X06686 dossier n° 2012_01647, pour une action intitulée « Atelier de percussion ouvert aux adolescents dans le Centre Social Le Picoulet ».

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 5.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et ultérieur.